



Ordonnance de télécom CRTC 2005-364

Ottawa, le 3 novembre 2005

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Aliant Telecom Inc.	Entente régissant la perception des frais provinciaux à l'égard du service E9-1-1 à l'Île-du-Prince-Édouard	8340-A53-200512303	le 21 octobre 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>